

Image not found or type unknown



Facture plus élevé que le devis

Par **stefou27**, le **21/12/2009** à **11:28**

Bonjour,rrrnMon terrassier a établi un devis pour mon assainissemnt sans clause particuliere mentionnant un chiffrage avant passage de la CAN pouvant modifier en moins value ou plus value le prix de l'assainissement.rnrnCe devis etait de 6.207,24 € et il m'a envoyé une facture de 7.762,04 € mentionnant une pompe de relevage qui est venu se rajouter en plus value. Je n'ai signé aucun avanant au devis initial. J'ai seulement réglé le prix du devis. rnrnAujourd'hui il me demande la somme de 1.554,80 € en facture sur un devis que je n'ai jamais signé et me dis que si je ne paye pas il viendrais deterrer et recuperer la pompe.rnrnQue faire ? Suis je en droit de refuser de payer ? A t'il le droit de venir dans ma propriete reprendre cette pompe ?rnrnMerci pour votre aide, cdt.